

Le 16 septembre 2003

L'appariement des fonctions progresse enfin

Depuis le début de l'été, nous avons eu six rencontres de négociation. Celles-ci ont porté principalement sur l'appariement des fonctions et sur l'avenir de la Commission de la fonction publique. Le dossier de l'appariement des fonctions qui stagnait depuis plus de un an et demi commence enfin à débloquer.

Un tableau préliminaire des fonctions appariées nous a été présenté en août. La Ville s'est engagée à compléter le travail d'ici quelques semaines. Les travaux progressent plus rapidement depuis que les discussions sont basées sur les quatre niveaux de classification des fonctions de la convention collective des professionnels de l'ex-Ville de Montréal. Rappelons que c'est sur la base de cette convention collective que nous négocierons notre prochain contrat de travail.

Comme nous l'avons expliqué antérieurement, l'harmonisation des conditions de travail des professionnels est beaucoup plus complexe que celle des autres groupes d'employés de la Ville. Alors que les autres syndicats doivent intégrer des employés appartenant à des syndicats similaires au leur, le SPPMM doit intégrer quelque 150 professionnels des ex-municipalités de banlieue autrefois considérés comme des cols blancs ou des cadres de même que 350 professionnels anciennement couverts par le Syndicat des fonctionnaires de la Ville et de la CUM.

C'est ce qui explique pourquoi le SPPMM n'a pas signé d'entente de principe alors que d'autres syndicats l'ont fait. Il est impensable de conclure une entente alors que près de la moitié de nos membres ne savent pas encore à quel groupe de traitement ils appartiennent ou qui occupent des fonctions similaires à des conditions différentes.

Compte tenu de la situation particulière des professionnels du SPPMM, le syndicat

maintient depuis le début que l'harmonisation des conditions de travail doit être terminée avant de négocier la convention collective. Il est donc inconcevable que la Ville ait été aussi lente à entreprendre le dossier de l'appariement des fonctions.

Un organisme indépendant doit être responsable de l'embauche

Les quatre dernières sessions de négociation ont porté sur l'avenir de la Commission de la fonction publique. La Ville souhaite confier la dotation au Service des ressources humaines et aux gestionnaires des arrondissements, alors que celle-ci est actuellement sous la responsabilité de la CFP. Nous ne sommes pas d'accord avec un tel projet. Selon nous, il est indispensable que la dotation relève d'un organisme externe et indépendant.

La compétence est le premier critère d'embauche et de promotion de la convention collective des professionnels et non l'ancienneté. Elle doit être évaluée avec objectivité sinon, il nous faudrait remettre ce critère en question. Nous ne le voulons pas, et la Ville non plus.

Nous avons examiné ce qui se fait au provincial et au fédéral. Dans les deux cas, la CFP est l'instance décisive qui établit les règles d'affichage, les critères d'admissibilité et les paramètres des examens en vue du comblement des postes. La Ville de Montréal doit faire de même.

La dotation doit être à l'abri de l'iniquité, de l'arbitraire et des ingérences de toutes sortes. Pour le moment, la CFP est l'organisme le plus apte à nous en préserver. L'organisme n'est pas parfait, mais il est préférable de tenter de l'améliorer que de voir les compétences professionnelles évaluées par des gestionnaires qui risquent de ne pas avoir les qualifications pour le faire et qui sont exposés aux pressions.

Calendrier d'automne

Au cours des prochaines semaines, quatre comités restreints se pencheront simultanément sur les dossiers suivants :

- l'appariement des fonctions ;
- l'étude de l'évaluation des coûts de l'harmonisation des conditions de travail des professionnels faite par la Ville ;
- l'inclusion des conditions particulières des bibliothécaires à la convention

collective ;

- la mise à jour de la terminologie de la convention collective en fonction de la structure de la nouvelle Ville.

À la suite de ces travaux, les négociations reprendront de façon intensive en octobre. Par ailleurs, une rencontre d'information et d'échanges aura lieu le 17 septembre avec le comité syndical de négociation.

Nous vous tiendrons au courant des prochains développements.

Le comité exécutif du syndicat